MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Plan régional santé au travail
Île-de-France









MARDI 11 OCTOBRE 2022

La crise sanitaire a généré des modifications importantes des organisations et conditions de travail. Pour autant, beaucoup de données restent constantes en termes de sinistralité et d'exposition à certains risques auxquels sont particulièrement exposés les travailleurs franciliens.

Le 4e Plan Régional Santé au Travail (PRST) en Île-de-France a été élaboré dans ce contexte évolutif et sur la base des enseignements tirés des actions menées par la DRIEETS et l'ensemble de ses partenaires sociaux et préventeurs, notamment l'ARACT, l'ARS, la Cramif, la MSA, l'OPPBTP, les services de prévention et de santé au travail, la CPME, le MEDEF, l'U2P, la CFE-CGC, la CFTC, la CFDT, la CGT, FO.

L'Île-de-France

18%
de la population française

4,8 millions
de salariés

30%
du PIB national

Quelques données franciliennes pour comprendre le PRST4

- Une population plus active, plus jeune et plus diplômée que dans les autres régions.
- Des travailleurs immigrés plus nombreux, qui occupent des métiers plus difficiles.
- 33% des salariés travaillent dans une grande entreprise mais près de 300 000 entreprises ont moins de 10 salariés.
- Des temps de trajet plus longs et des déplacements plus fréquents sur la région.
- De fortes disparités territoriales en termes de rémunération et niveau de vie, d'état de santé, de rythme de travail et d'exposition à certains risques.
- 1,9 millions d'actifs « essentiels » pendant la crise, dont 55% de femmes dans les premières lignes.
- 15% des accidents du travail nationaux, moins fréquents mais plus graves que dans les autres régions.
- 4 fois plus de femmes franciliennes par rapport à la moyenne nationale déclarent avoir subi des violences sexuelles au travail.
- Des facteurs de risques psychosociaux liés au rythme et au temps de travail.

A qui s'adresse le PRST4 ?

Le plan s'adresse à l'ensemble des salariés et des employeurs de la région. Une attention particulière est portée aux TPE et PME et la prévention des accidents du travail graves et mortels fait notamment l'objet d'une action dédiée. Enfin, le PRST4 tient compte des enseignements tirés de la crise sanitaire, à la fois sur les changements des organisations du travail mais aussi sur l'impact de cette crise sur des populations spécifiques, notamment les femmes.

L'élaboration du PRST4

- Plus de 160 acteurs se sont mobilisés pour élaborer le PRST4 d'Île-de- France. Sa construction s'est basée sur la sollicitation de l'ensemble des partenaires institutionnels et sociaux, élargie aux services de prévention et de santé au travail et d'autres acteurs associatifs ou experts.
- La définition des orientations stratégiques s'est largement appuyée sur le dialogue avec les instances partenaires et les membres du Comité régional des conditions de travail (CROCT).
- Le PRST4 d'Île-de-France s'inscrit dans la continuité du 4e plan Santé au travail national (PST4) et suit l'architecture de ce dernier. Il repose en outre sur des éléments de diagnostic territorial qui ont servi d'appui à la définition des orientations et des actions.
- Le déploiement du PRST4 fait l'objet d'un suivi particulier tout au long de sa mise en oeuvre, en association étroite avec les membres du Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST).

Les grandes orientations du PRST4

Axe 1 : **RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE AU TRAVAIL ET LA CULTURE DE PRÉVENTION**	• **Objectif 1 :** Consolider la culture de prévention, l'évaluation des risques professionnels et la formation • **Objectif 2 :** Prévenir certains risques prioritaires • **Objectif 3 :** Promouvoir la qualité de vie et des conditions de travail
Axe 2 : **DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION, PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE ET FAVORISER LE MAINTIEN EN EMPLOI**	• **Objectif 4 :** Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelles
Axe 3 : **ADAPTER LA POLITIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**	• **Objectif 5 :** Développer une approche partagée de la santé (santé au travail, santé publique, santé - environnement) • **Objectif 6 :** Anticiper les crises pour mieux les gérer • **Objectif 7 :** Améliorer les connaissances sur des sujets nouveaux
Axe 4 : **CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE EN SANTÉ AU TRAVAIL**	• **Objectif 8 :** Renforcer le paritarisme et le dialogue social, en s'appuyant sur les branches professionnelles • **Objectif 9 :** Mobiliser les acteurs autour d'une meilleure communication • **Objectif 10 :** Structurer et partager les données en santé au travail

Focus sur 4 actions

POURSUIVRE LE TRAVAIL DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS) ET DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES ZONES AÉROPORTUAIRES D'ILE-DE-FRANCE

L'action aéroportuaire pilotée par la DRIEETS a été initiée à partir de plusieurs constats portant sur les métiers de bagagistes et d'agents de sûreté : une sinistralité supérieure aux secteurs du BTP pour les bagagistes, les agents de sûreté étant, eux, plus exposés aux accidents que l'ensemble des activités en Île-de-France, un nombre plus important d'aménagements de poste et d'inaptitudes définitives pour les salariés de l'aéroportuaire et une forte concurrence internationale.

Objectifs :

- Réduire la sinistralité
- Prévenir la désinsertion professionnelle des bagagistes et agents de sûreté
- Informer et sensibiliser les entreprises, les salariés et leurs représentants
- Permettre une meilleure prise en compte des conditions de travail des salariés dans la conception des installations et l'organisation des activités aéroportuaires

Deux groupes de travail, un sur le métier de bagagiste, l'autre sur celui d'agent de sûreté, se sont constitués, et poursuivent leurs travaux avec les acteurs locaux (ADP, Air France, partenaires sociaux, branches professionnelles) pour améliorer les conditions de travail de ces salariés.

AGIR PAR LA FORMATION POUR PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL AVEC LA CRAMIF

La formation permet de développer la capacité des personnes à analyser, prévenir et maîtriser les risques. Elle renforce la culture de prévention, favorise le traitement participatif des problèmes et créé une dynamique de prise en charge de la prévention par chacun selon sa fonction et son niveau de responsabilité. Différents publics doivent être formés sur l'ensemble de leur carrière ou de leur parcours professionnel afin de mieux connaître les différents risques professionnels et maîtriser les gestes métiers.

Objectifs :

- Améliorer la sécurité au travail des jeunes apprenants formés en milieu professionnel (stagiaires, apprentis)
- Sensibiliser les futurs salariés et les nouveaux embauchés à la santé-sécurité au travail
- Informer les tuteurs et les chefs des petites entreprises en les sensibilisant à l'importance du parcours d'accueil du nouvel arrivant dans l'entreprise
- Promouvoir le passeport de prévention



SENSIBILISER LES SALARIÉS À LA PRÉVENTION DES PRATIQUES ADDICTIVES EN MILIEU DE TRAVAIL AVEC L'ARS

En population générale, le tabagisme est la première cause de mortalité évitable et responsable de près de la moitié des écarts d'espérance de vie entre les groupes sociaux les plus favorisés et les moins favorisés. L'IDF occupe une place spécifique au sein des consommations de drogues avec une grande accessibilité aux produits, au premier rang desquels le cannabis. L'alcool quant à lui tue plus de 50 000 personnes en France chaque année. Ces données se retrouvent de façon prégnante dans le monde du travail, accentuant les inégalités sociales de santé et comportant des risques pour la sécurité des salariés.

Objectifs :

- Promouvoir la formation des professionnels de santé, des représentants du personnels et des entreprises sur le repérage et la prévention des conduites addictives en milieu professionnel
- Avec l'appui de la MILDECA, aider les entreprises à mettre en place des actions concrètes en milieu de travail

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR ANTICIPER ET FAIRE FACE AUX PÉRIODES DE CRISE

Face aux crises diverses (crise sanitaire, canicule, accident industriel, crise financière…), la DRIEETS et l'ARACT accompagnent les employeurs et les représentants du personnel pour concilier continuité d'activité et préservation de la santé des salariés.

Objectifs :

- Sensibiliser les petites entreprises à l'utilisation et la mise en œuvre des pratiques et outils qui leur permettent d'adapter leur organisation du travail et d'anticiper la gestion de l'événement
- Concevoir des outils diffusables sur les impacts de la crise sanitaire sur les conditions de travail des salariés
- Identifier les zones franciliennes d'activité à risque (type SEVESO seuil haut) et/ou essentielles pour lesquelles l'impact d'une crise doit être particulièrement anticipé

Bilan du PRST3

Le Plan Régional Santé au Travail d'Île-de-France 3 (PRST3) pour la période 2016-2020 comportait 31 actions concertées avec les partenaires.

- **Pour L'AXE 1 consacré au développement de la prévention primaire et de la culture de prévention** de nombreuses actions ont été mises en œuvre :

• FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL

- Des formations ont été organisées, et des tutorats mis en place dans l'enseignement supérieur, auprès des CFA et pour les salariés en entreprise.

• PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

- La prévention des TMS, première cause de maladie professionnelle, a fait l'objet de nombreuses actions d'information et d'accompagnement par la Cramif et les services de prévention et de santé au travail auprès de plus de 8 000 établissements.

• EXPOSITION À L'AMIANTE ET AUX SUBSTANCES ET PRODUITS CHIMIQUES

- La mise en place du groupe inter-institutionnel régional amiante piloté par la DRIEETS et l'ARS a permis d'assurer une meilleure coordination et de renforcer l'information et la formation du public.
- La Cramif, la DRIEETS et les services de prévention de santé au travail ont initié et mené de nombreuses actions de sensibilisation et d'accompagnement sur les risques chimiques auprès de 1 500 établissements.

• RISQUE DE CHUTE ET RISQUE ROUTIER

- Plusieurs actions ont été menées pour renforcer la sécurité des chantiers, notamment sur les risques de chutes de hauteur avec une attention particulière portée aux chantiers du Grand Paris.
- Les services de prévention et de santé au travail ont également accompagné plus de 360 entreprises sur leur évaluation du risque routier.

- **L'AXE 2 du PRST3, consacré à la promotion de la qualité de vie au travail (QVT) et le maintien en emploi des salariés,** a permis d'accompagner des entreprises et établissements de santé dans leur démarche de QVT avec le concours de l'ARACT. Un guide du maintien en emploi a été mis en ligne en coordination avec le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés.

- Parmi les actions conduites au titre de **L'AXE 3 sur le renforcement du dialogue social,** un tableau de bord des données en santé au travail en Île-de-France, ressource indispensable pour l'ensemble des partenaires institutionnels et sociaux, a été publié en 2020.

- Enfin, plusieurs actions spécifiques à la région Île-de-France ont été mises en œuvre au sein d'un **AXE 4** : rayonnements ionisants, travail de nuit en milieu festif, prévention des risques dans les structures d'insertion par l'activité économique.
- A titre d'exemple, des formations ont été dispensées à destination des médecins du travail sur le sujet des rayonnements ionisants en radiologie interventionnelle. Un dépliant à usage des professionnels de la nuit a également été édité avec le Conseil de la nuit de la ville de Paris.

Contact presse
DRIEETS-IDF.Communication@drieets.gouv.fr
laurence.greze@drieets.gouv.fr